



## L'INVITÉ

# FOIRE D'EMPOIGNE AUTOUR DU CREUX-DU-VAN

**PATRICK VINCENT**  
 PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL



La foire d'empoigne actuelle autour du plan d'affectation du Creux-du-Van (PAC) a le mérite de faire apparaître une incohérence entre la volonté sociétale de préserver un site qui «*porte peu l'empreinte d'activités humaines*» d'une part, et notre désir, alimenté par les industries du tourisme et des articles de sport, d'utiliser ce même site à des fins récréatives.

J'imagine que de nombreux lecteurs se trouvent comme moi pris entre deux feux: membre à la fois de Pro Natura, qui réclame une plus grande protection de la biodiversité du Creux-du-Van, et du Club alpin suisse (CAS), qui veut garantir l'accès du cirque aux grimpeurs, je suis appelé à faire un choix quasiment cornélien. La section neuchâteloise du CAS a toujours soutenu le but du PAC et sa prise de position est beaucoup plus nuancée que celle d'autres acteurs, notamment de Tourisme neuchâtelois, qui refuse de limiter l'accès au Soliat, d'où afflue la majorité des visiteurs. Vu à distance, pourtant, leurs positions se rejoignent. Cette mésalliance fait du tort à l'image du CAS: elle rappelle notamment le recours en 2015 de la section Monte Rosa contre certaines restrictions liées à la création du parc national Adula, ou encore les critiques

émises par la section Locarno en 2016 au sujet du Parc national du Locarnese.

Il semblerait que le CAS se retrouve de plus en plus souvent en porte à faux avec les associations écologistes, donnant la priorité aux activités sportives aux dépens de la sauvegarde de l'environnement, pourtant une de ses missions centrales. A en juger par les discussions animées entendues au pied des falaises et au milieu des étalages de Gore-Tex, les ordonnances limitant l'accès à la montagne touchent une corde sensible chez ses membres. Or en choisissant de systématiquement contester ces ordonnances, le club risque de devenir le TCS de la montagne, ou pire encore, son «Parti des automobilistes», brandissant des arguments libertaires aussi rétrogrades qu'irrespon-

«**Pratiquant moi-même ces activités depuis ma jeunesse, je comprends leur atout principal, qui est de développer 'notre étroite intimité avec la Nature'.**»



sables dans le seul but de défendre des activités en plein air qui sont loin d'être essentielles.

Pratiquant moi-même ces activités depuis ma jeunesse, je comprends leur atout principal, qui est de développer «notre étroite intimité avec la Nature», selon l'écrivain Henry David Thoreau. Pourtant, dans le même chapitre de «Walden», Thoreau nous exhorte à suivre des considérations plus hautes, et à abandonner ces activités au profit d'une relation plus spirituelle avec la nature. L'homme «*va d'abord en chasseur et en pêcheur, jusqu'au jour où, s'il détient les semences d'une vie meilleure, il distingue ses propres fins, comme poète ou naturaliste peut-être, et laisse là le fusil aussi bien que la canne à pêche*». Vous me direz que la grimpe, le ski ou

le VTT ne sont pas identiques à la chasse ou à la pêche. Dans le monde moderne dans lequel nous vivons, cependant, ils relèvent tous de l'inessentiel, et cordes, skis et vélos devraient tous rester au garage dès qu'ils mettent en danger le monde naturel auquel ils nous rapprochent.

Je suis incapable de juger si la petite centaine de grimpeurs qui fréquentent cette falaise constitue une véritable menace. Mais j'ose croire que les recommandations du PAC sont scientifiquement fondées et raisonnables, et que l'escalade nuit effectivement à la flore et aux oiseaux qui y nichent. Elaboré par des experts du Service cantonal de la faune, de la forêt et de la nature en coordination avec le canton de Vaud et en large consultation avec plus de quarante acteurs intéressés, le PAC est le fruit d'un compromis qui ne pourra évidemment pas plaire à tout le monde, mais qui doit assurer la pérennité du Creux-du-Van. Vu l'état critique de ce lieu exceptionnel, il me semble inopportun de différer son application en y faisant opposition. Entre aider à préserver ses 66 espèces à valeur patrimoniale ou protéger mon «droit» d'aller jouer sur un rocher, mon choix est vite fait. ☺